



LR/AR – Mise en demeure

**Docteur Gérard PELLO**  
**12 rue Pierre FERMAT**  
**82500 BEAUMONT DE LOMAGNE**

Montauban, le 28 février 2014

**Affaire** : Christian PEREZ / Dr PELLO

Monsieur,

J'ai, en main, votre missive du 15 février 2014 transmise par mon client, M. Christian PERES, reçue par ailleurs et ultérieurement en recommandé,.

Celle-ci appelle de ma part les observations non exhaustives suivantes.

Si je comprends la souffrance que vous vivez à la suite du décès accidentel de votre fille, il me serait agréable que les affirmations infondées dont vous affublez mon client cessent à réception de la présente.

En effet, M. Christian PEREZ, aujourd'hui à la retraite, a toujours exercé son activité avec honnêteté, loyauté, efficacité et dévouement.

Vos reproches infondées, s'ils devaient perdurer, pourraient constituer le délit de dénonciation mensongère.

Votre souffrance et celle de vos proches est suffisamment importante pour que je vous épargne cette nouvelle épreuve. Compte tenu de ce qui précède, je vous mets en demeure de cesser de harceler et de diffamer M. PEREZ.

A défaut, j'ai reçu mandat de vous attirer devant la juridiction compétente.

Conformément aux règles de mon ordre, je vous précise que vous avez la possibilité de me répondre soit directement soit par l'intermédiaire de votre conseil habituel.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Me Thierry DEVILLE  
Ancien Bâtonnier